



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Sandra PAILLET
Gestionnaire technique
Tél. : 05 49 03 11 71
Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Bordeaux, le **04 NOV. 2022**

**MAGIC JARDIN – SAS RDL
Monsieur Romain DE ZAGRODZKI
Lieu-dit Trignac
47240 CASTELCULIER**

Références :

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R75-2019-04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe de GUENIN directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du 1^{er} octobre 2022 portant subdélégation de signature ;
- Vu** la demande de modification des périmètres de votre agrément 4700033 reçue en date du 03 octobre 2022 ;
- Vu** la **certification d'entreprise** délivrée par l'organisme certificateur (Bureau Veritas) en date du 11 octobre 2022.

Agrément
pour la distribution de produits phytopharmaceutiques

Référence: n° 4700033
Délivré à : **MAGIC JARDIN – SAS RDL - SIRET : 88234595200015**
domicilié : **Lieu-dit Trignac**
47240 CASTELCULIER

pour l'exercice des activités :

- de mise en vente, vente ou distribution à titre gratuit des produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs non-professionnels de ces produits ou aux personnes physiques ou morales agissant pour leur compte, y compris les groupements d'achats ;